

برنامج  
الأغذية  
العالمي



Programme  
Alimentaire  
Mondial

World  
Food  
Programme

Programa  
Mundial  
de Alimentos

**Session annuelle  
du Conseil d'administration**

**Rome, 7–11 juin 2010**

## **RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES**

**Point 6 de l'ordre du  
jour**

*Pour approbation*



Distribution: GÉNÉRALE  
**WFP/EB.A/2010/6-B/1**  
14 avril 2010  
ORIGINAL: ANGLAIS

## **RAPPORT FINAL DU GROUPE D'ÉVALUATION SUR LE PROCESSUS DE SÉLECTION ET LA NOMINATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES DU PAM POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 1ER JUILLET 2010 AU 30 JUIN 2016**

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

## NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

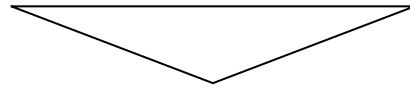
**Le présent document est présenté au Conseil d'administration pour approbation.**

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions d'ordre technique à poser sur le présent document à contacter:

Le Bureau du Conseil d'administration

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter Mme I. Carpitella, Assistante administrative de l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).

## PROJET DE DECISION\*



Le Conseil d'administration nomme le Contrôleur et Vérificateur général des comptes pour l'Inde aux fonctions de Commissaire aux comptes du PAM pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2016.

Le montant total annuel de la rémunération du Commissaire aux comptes sera de 385 000 dollars É.-U., comprenant les honoraires et toutes autres charges et dépenses, payable en versements trimestriels.

Ladite rémunération annuelle ne pourra être augmentée sans autorisation préalable du Conseil, suite à la soumission par le Commissaire aux comptes d'une justification détaillée.

Le Conseil autorise son Président à signer en son nom le contrat entre le PAM et le Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde.

---

\* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

## INTRODUCTION

1. À sa première session ordinaire de 2009, le Conseil a décidé que le Commissaire aux comptes du PAM serait dorénavant sélectionné par voie de concours, pour un mandat non renouvelable de six ans (WFP/EB.1/2009/6-C/1). Au cours de la même session, le Conseil d'administration a décidé que l'une des fonctions du Comité d'audit serait de "fournir des avis et d'adresser des recommandations au Conseil d'administration à propos des modalités de nomination du Commissaire aux comptes, conformément au Règlement financier du Programme" (voir WFP/EB.1/2009/6-B/1, annexe I).
2. À sa session annuelle de 2009, le Conseil d'administration a entamé le processus de sélection du Commissaire aux comptes pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2016, comme suit:
  - À sa session annuelle de 2009, le Conseil a demandé au Bureau qui venait d'être élu pour 2009 d'élaborer une recommandation concernant les modalités de nomination du Commissaire aux comptes du PAM (WFP/EB.A/2009/6-J).
  - Le 6 octobre 2009, le Conseil a approuvé par correspondance la procédure et les critères recommandés par le Bureau, y compris le système de notation pour l'évaluation des offres. Le Conseil a officiellement constitué le Bureau de 2009 en Groupe d'évaluation pour cette procédure et a demandé qu'elle soit achevée à temps pour lui être soumise, pour approbation, à sa première session ordinaire de 2010 (WFP/EB.2/2009/5-E/1).
  - À sa première session ordinaire de 2010, le Conseil a pris note du rapport du Groupe d'évaluation, qui demandait de reporter la recommandation finale à la session annuelle de 2010 afin de disposer de suffisamment de temps pour un examen ultérieur des offres et pour la tenue d'une conférence technique avec les candidats (WFP/EB.1/2010/6-A/1).
3. Le présent document soumet au Conseil, pour approbation à sa session annuelle de 2010, la recommandation du Groupe d'évaluation concernant la nomination du Commissaire aux comptes du PAM pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2016.

## PROCESSUS DE SOUMISSION

4. Le Bureau de 2009 a été officiellement constitué en Groupe d'évaluation en octobre 2009, conformément à la procédure approuvée par le Conseil. Tout au long du processus, le Groupe d'évaluation a reçu des conseils du Comité d'audit et un appui fourni par un Groupe technique composé de membres du Secrétariat.
5. Le 9 octobre 2009, le Président du Conseil d'administration a envoyé, au nom du Conseil, la demande de propositions. Des invitations ont été envoyées aux Représentants des États membres de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) en poste à Rome, pour qu'ils fassent suivre la demande aux Vérificateurs généraux des comptes ou à des fonctionnaires occupant des postes équivalents dans leur pays. La date limite pour la réception des candidatures avait été fixée au 18 décembre 2009.
6. Une conférence de soumissionnaires s'est tenue au Siège du PAM, le 29 octobre 2009, pour donner aux candidats la possibilité de poser des questions aux représentants du PAM en ce qui concerne le processus de sélection. Sept pays étaient représentés. Le compte

rendu de la conférence a été distribué à tous les Représentants des États Membres du PAM, pour assurer la pleine transparence du processus de sélection.

7. À la fin de la journée du 18 décembre 2009 à Rome, cinq propositions avaient été reçues. Le Groupe technique de soutien au Groupe d'évaluation s'est réuni pour ouvrir les propositions le 21 décembre 2009. Les cinq propositions ont été validées, étant donné qu'elles se conformaient à la procédure fixée dans la demande de propositions et elles ont été transmises au Groupe d'évaluation.
8. Un membre du Bureau du Conseil et deux membres du Comité d'audit ont déclaré que leurs services nationaux de vérification des comptes figuraient parmi les candidats au poste de Commissaire aux comptes et ils n'ont donc pas pris part au processus de sélection. Le membre du Bureau a été remplacé par son suppléant de la même Liste, qui s'est joint au Groupe d'évaluation.

---

## ÉVALUATIONS TECHNIQUES ET FINANCIERES

9. Le Groupe d'évaluation s'est réuni les 11 et 12 janvier 2010 pour passer en revue les cinq propositions techniques, à la lumière de l'examen préliminaire effectué par le Groupe technique du PAM, qui avait identifié les éléments pertinents des soumissions, en fonction des critères approuvés par le Conseil. Le Groupe d'évaluation a également pris note des observations formulées par le Comité d'audit.
10. Le Groupe d'évaluation a repris ses travaux le 16 février 2010 et a attribué un nombre de points à chacun des cinq candidats, sur la base de leurs propositions techniques, en appliquant le système de notation approuvé par le Conseil. Le système convenu a permis d'évaluer les qualifications, la formation et l'expérience du personnel, les stratégies d'audit, les contrôles de qualité et les propositions de communication (voir le document WFP/EB.2/2009/5-E/1 pour de plus amples détails). Les membres du Groupe d'évaluation ont inscrit individuellement les points attribués aux candidats sur des formulaires spécialement conçus, qui ont été signés lors de la réunion.
11. Les points attribués par les membres du Groupe d'évaluation étaient très homogènes. Deux candidats, qui se sont clairement imposés comme étant les meilleurs, ont été présélectionnés, puis ont été invités au Siège du PAM pour des entrevues officielles, qui comprenaient des présentations orales. Les invitations ont été envoyées le 17 février 2010, par l'intermédiaire de leurs représentants en poste à Rome.
12. Conformément à la procédure approuvée par le Conseil, le Groupe d'évaluation s'est réuni le 9 mars 2010 pour passer en revue les propositions financières présentées par les deux candidats présélectionnés, sur la base de l'analyse faite par le Groupe technique du PAM. Le Groupe d'évaluation a aussi rencontré le Comité d'audit pour prendre connaissance de ses vues et entendre ses conseils sur la préparation de l'éventail des domaines à traiter et la formulation d'une série type de questions.

---

## PRESENTATIONS ORALES ET ENTREVUES

13. Les entrevues et les présentations orales se sont déroulées au Siège du PAM, pendant la journée du 10 mars 2010. Par souci d'équité, la procédure suivie était exactement la même pour les deux candidats: les présentations orales étaient limitées à 20 minutes et les questions convenues lors de la réunion du Groupe d'évaluation du 9 mars ont été posées

dans le même ordre et par les mêmes membres du Groupe d'évaluation. Le Comité d'audit et le Groupe technique ont assisté aux entrevues, en qualité d'observateurs.

---

## NOTES FINALES

14. Après les entrevues, le Groupe d'évaluation a examiné en détail les soumissions, en consultant les membres du Comité d'audit qui avaient assisté aux présentations orales. Sur la base de tous les éléments (notes techniques, propositions financières et présentations orales), le Groupe a procédé à l'évaluation finale et est convenu à l'unanimité que la meilleure soumission d'ensemble était celle du Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde.

---

## COUT DES SERVICES DU CONTROLEUR ET VERIFICATEUR GENERAL DES COMPTES DE L'INDE

15. La soumission du Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde indique à titre de rémunération annuelle totale le montant de 385 000 dollars, comprenant les honoraires et toutes autres charges et dépenses, payable en versements trimestriels.
16. Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde a déclaré qu'il ne prévoyait pas de hausse sensible de ses coûts. Il a toutefois évoqué la possibilité d'augmentations limitées après 2010, en raison de variations des tarifs aériens, des dépenses de personnel et des taux d'indemnité journalière de subsistance, qu'il ne s'attend pas à dépasser un plafond de 8 pour cent pendant la durée de son mandat. Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde a en outre précisé que tout relèvement des coûts dû à des variations des taux de change pertinents ou à des modifications du champ d'activité ou du programme de travail ferait l'objet de délibérations avec le PAM.
17. Toute augmentation de la rémunération totale annuelle de 385 000 dollars sera subordonnée à l'autorisation préalable du Conseil, suite à la soumission par le Commissaire aux comptes d'une justification détaillée.

---

## RECOMMANDATION

18. Ayant suivi toutes les procédures prescrites, le Groupe d'évaluation recommande au Conseil de nommer le Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde aux fonctions de Commissaire aux comptes du PAM pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2016.

*Le Groupe d'évaluation remercie le Comité d'audit et le Groupe technique du PAM pour leur appui.*